

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [judith-vincent-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5dde32052b030699f3c91866>

Date d'obtention : 2024-10-25 15:24:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Protocole rassurant pour tous les intervenants car une belle marche à suivre pour aider la victime rapidement. Beau partenariat.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Outil super efficace car je serai en mesure de répondre au besoin de la victime très rapidement et en confiance. Et je vais me sentir protégé au sens de la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien prendre le temps de connaître les étapes d'interventions avant de faire les interventions nécessaires afin de protéger la victime efficacement.